



MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

Acte d'Engagement

Personne publique

Ville de Bégard - Armoripark

8bis, rue de l'Hôtel de Ville - 22 140 BÉGARD

Mairie - Tél : 02.96.45.20.19 - Fax : 02.96.45.36.27

Armoripark - Tel : 02.96.45.36.36 / Fax : 02.96.45.20.14

Sites internet : www.ville-de-begard.fr - www.armoripark.fr

Objet du marché

Fourniture et pose d'un abri pour une aire de pique nique

Marché passé selon une procédure adaptée en application des articles 28 et 70 du Code des Marchés Publics.

Date et heure limites de remise des offres : le vendredi 16 décembre 2011 à 12 heures

ACTE D'ENGAGEMENT

Objet du marché : Marché de fournitures relatif à la fourniture et la pose d'un abri pour une aire de pique nique.

Le présent marché est passé en vertu des articles 28 et 74 du Code des Marchés Publics.

Désignation de l'acheteur public : **Ville de Bégard - Armoripark**
8bis, rue de l'Hôtel de Ville - 22 140 BÉGARD
Mairie - Tél : 02.96.45.20.19 - Fax : 02.96.45.36.27
Armoripark - Tel : 02.96.45.36.36 / Fax : 02.96.45.20.14
Mail : adm.armoripark-begard@orange.fr

Comptable assignataire des paiements : **Trésorerie de Bégard**
Mme Le Receveur municipal
18, rue Saint Yves - 22 140 BÉGARD

Pouvoir adjudicateur : Monsieur Gérard LE CAËR, Maire de Bégard, signataire du présent marché.

ARTICLE 1 – CONTRACTANTS

CONTRACTANT UNIQUE OU CO-CONTRACTANT 1

Je soussigné (nom, prénom, qualité du signataire)

Agissant au nom et pour le compte de la Société (raison sociale, forme juridique)

Ayant son siège à :

Immatriculée sous le numéro de SIRET :

Numéro d'identification au Registre du Commerce de Qualifications :

Immatriculé INSEE

CO-CONTRACTANT 2

Je soussigné (nom, prénom, qualité du signataire)

Agissant au nom et pour le compte de la Société (raison sociale, forme juridique)

Ayant son siège à :

Immatriculée sous le numéro de SIRET :

Numéro d'identification au Registre du Commerce de Qualifications :

Immatriculé INSEE

Je, soussigné, _____

agissant en qualité de : _____

- agissant pour mon propre compte
- agissant pour le compte de la société _____
- agissant en tant que mandataire
 - du groupement solidaire
 - du groupement conjoint pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du _____

M'engage ou engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (rayer les mentions inutiles) exprimée en Euros.

ARTICLE 2 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité :

× **Pièces particulières :**

- Le Présent acte d'engagement (AE), paraphé et signé,
- Un devis détaillé de sa proposition signé,
- Le CCTP signé.

× **Pièces générales (non fournies) :**

- les documents applicables qui suivent sont ceux en vigueur à la date de signature par l'entreprise du présent marché,
- le Code des Marchés Publics,
- le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés de fournitures,
- CCTG applicable aux marchés de fournitures.

Ces pièces sont applicables pour tout ce qui n'est pas contraire aux clauses du présent marché.

× **Pièces liées à la candidature :**

- La lettre de candidature établie sur papier à entête du candidat (dûment datée et signée par la personne à engager l'entreprise) ou sur l'imprimé DC4, le candidat se présente seul ou en groupement et dans ce cas fait apparaître les membres du groupement.
- La déclaration du candidat (DC5) dûment complétée et signée par la personne habilitée à engager l'entreprise et les attestations d'assurance en cours de validité.
- La déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (DC6) et attestations attenantes. Pour les groupements, chaque entreprise doit fournir le DC6 et attestations attenantes. Cette déclaration (et attestations attenantes) doit être renouvelée tous les 6 mois pendant la durée d'exécution du marché et transmise à l'acheteur.
- L'état annuel des certificats reçus (DC7) et attestations attenantes. Cet état (et attestations attenantes) doit être renouvelée tous les ans pendant la durée d'exécution du marché et transmise à l'acheteur.

-

ARTICLE 3 : PIÈCES DEMANDÉES AUX CANDIDATS

- Pièces liées à la candidature énumérées ci-dessus,
- Devis détaillé de la prestation,
- Echancier (à savoir qu'il IMPERATIF que cet abri soit opérationnel pour le 15 mars 2012)

ARTICLE 4 : PRIX

4-1 : Modalités de fixation du forfait de la rémunération

Le forfait définitif de rémunération du prestataire est égal au montant de la rémunération fixé dans l'acte d'engagement et accepté par le Maître d'Ouvrage.

4-2 : Prix

Le prix du marché est ferme. Le montant du présent marché est réputé établi sur la base des conditions économiques du mois «zéro» (m0 travaux) fixé au présent Acte d'Engagement.

4-3 : Montant du marché

Le montant du marché, tel qu'il résulte du détail estimatif, est le suivant :

VALEUR : Décembre 2010 (mois m0)

	MONTANT HORS TAXES (en chiffres) :	T.V.A. au taux de 19,6% (en chiffres) :	MONTANT T.T.C. (en chiffres) :	MONTANT T.T.C. (en lettres) :
Montant Total du marché				

L'unité monétaire de compte souhaitée par le Maître d'Ouvrage est l'euro.

Le candidat, s'il présente une offre libellée dans une autre unité monétaire de compte que celle souhaitée par le Maître d'Ouvrage, et si cette offre est retenue, est informé et accepte que l'unité monétaire de compte souhaitée par le pouvoir adjudicateur, s'imposera à lui dans le cadre de la mise au point finale du marché.

ARTICLE 5 : VARIATION DES PRIX

Cf article 4.2

ARTICLE 6 : DELAIS

Les délais du présent marché sont de 1 mois et prennent effet à compter de la date de notification du marché étant entendu que les travaux doivent être achevés au 15 mars 2012.

ARTICLE 7 : CONDITIONS DE REGLEMENT

7-1 : Contenu de la rémunération

Le montant du marché fixé ci-dessus et accepté par le Maître d'Ouvrage est réputé comprendre toutes les dépenses liées à l'exécution du marché y compris les frais généraux, frais d'assurances, impôt et taxes.

7-2 : Délai de paiement

Le délai de paiement est de 30 jours.

7-3 : Avance

Aucune avance ne sera accordée au Prestataire.

7-5 : Conditions de paiement

➤ Compte à créditer :

Les sommes dues en exécution du présent marché seront réglées en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) suivant(s) (*nom, numéro, établissement bancaire*) :

Contractant ou Co-traitant 1

* Compte ouvert au nom de _____

* Numéro de compte _____

* Clé _____

* auprès de _____

* Code Banque _____

* Code guichet _____

Co-traitant 2

* Compte ouvert au nom de _____

* Numéro de compte _____

* Clé _____

* auprès de _____

* Code Banque _____

* Code guichet _____

Paiements :

Le paiement s'effectuera sur service fait.

➤ **Retenue de garantie :**

Une retenue de garantie sera appliquée.

ARTICLE 8 : DECLARATIONS

Le candidat soussigné, affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à ses torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup des interdictions découlant des articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics ou d'interdictions équivalentes prononcées dans un autre pays. Il certifie que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles D. 8222-5 du Code du Travail.

Les déclarations similaires des sous-traitants sont annexées au présent Acte d'Engagement ou seront fournies avec la demande de leur acceptation et agrément des conditions de paiement.

Fait en un seul original.

A _____, le _____,

Mention manuscrite «Lu et approuvé»,

et signature du titulaire du marché,

Accepté par le Maître d'Ouvrage,

pour valoir acte d'engagement,

A Bégard, le _____,

Le Maire,

Gérard LE CAËR